



DECISION N° 2023-799

**Convention de mise à disposition - ville de
perpignan - Consulat Général du Royaume du
Maroc de Montpellier - salle polyvalente AL SOL**

Direction Mairies de Quartier et GRU
Mairie Quartier NORD

Le Maire,

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 17 octobre 2022, portant subdélégation de signature à M. David TRANCHECOSTE, Adjoint au Maire,
- Considérant que le Consulat Général du Royaume du Maroc de Montpellier a sollicité la mise à disposition de la salle polyvalente « Al Sol », sise rue des Jardins Saint-Louis à Perpignan,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à disposition du Consulat Général du Royaume du Maroc de Montpellier, la salle polyvalente « Al Sol », sise rue des Jardins Saint-Louis à Perpignan, pour l'accueil de Marocains résidents sur Perpignan et la région.

ARTICLE 2 : Cette convention est conclue pour la journée du dimanche 25 juin de 10h00 à 14h00, en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de Quartier Nord.

ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 21 JUIL. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230721-17624-AV-1-1

Accusé reçu le : 21 JUIL. 2023

Affiché le : 21 JUIL. 2023

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

